



Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n°44 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°3), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n°10), M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°3), M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Jean-Emmanuel LAFARGE

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Sébastien COUDRY, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°45), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°23), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Yannick POUJET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°8), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

OBJET : 36 - Aménagement d'espaces publics végétalisés dans l'ilot Bourgogne à Planoise
Demandes de subvention

Délibération n° 007589

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 03/07/2024

Séance du 20 juin 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Aménagement d'espaces publics végétalisés dans l'ilot Bourgogne à Planoise Demandes de subvention

Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	04/06/2024	Favorable unanime

Résumé :

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), la Ville de Besançon a engagé des aménagements paysagers dans le quartier prioritaire de Planoise. Les travaux consistent à piétonner le cœur de l'ilot Bourgogne et à étendre le square Novarina jusqu'aux limites résidentielles des immeubles du secteur. Une place importante est accordée à la désimperméabilisation de cet espace et au renforcement de la couverture végétale du quartier. Ces aménagements font l'objet de demandes de subvention auprès de l'Union européenne, de l'Etat et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Contexte

Le quartier de Planoise est inscrit sur la liste nationale des quartiers prioritaires par décret du 3 juillet 2014. Il compte parmi les 200 quartiers d'intérêt national (conseil d'administration ANRU du 15/12/2014) pour faire l'objet d'une opération de renouvellement urbain. Planoise, plus grand quartier prioritaire de Bourgogne-Franche-Comté (plus de 15 000 habitants), présente des fragilités avérées, des indicateurs sociaux à surveiller avec attention : pauvreté, déclin démographique, échec scolaire important, sentiment d'insécurité...

Le développement et le retournement d'image de Planoise constituent par conséquent des priorités pour le quartier et pour ses habitants, mais également pour la Communauté Urbaine, compte tenu de l'importance de ce territoire et de ses potentiels.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) signé le 10 mars 2020 sur le secteur de Planoise, s'articule autour d'axe stratégiques pertinents et adaptés afin que le quartier retrouve une attractivité auprès des publics et des acteurs économiques, à savoir :

- agir sur la tranquillité publique, la qualité et la propreté des espaces publics,
- conforter et améliorer la qualité résidentielle des logements,
- faire de Planoise un quartier d'excellence numérique favorisant la participation citoyenne et le changement d'image, grâce à une coopérative numérique, lieu ressource pour la transition numérique,
- soutenir l'activité en intervenant sur les trois polarités du quartier,
- créer un pôle sportif indoor capable d'accueillir de nombreuses rencontres sportives.

Dans ce cadre, des travaux de requalification des espaces extérieurs doivent intervenir sur le secteur Bourgogne, dont les aménagements paysagers sont réalisés par la Ville de Besançon (terrassements, modelés de terrain, plantations, serrurerie).

Ces nouveaux aménagements paysagers consistent à piétonner le cœur de l'ilot Bourgogne et à étendre le square Novarina jusqu'aux limites résidentielles des immeubles du secteur. Un nouveau cheminement traversant sera aménagé au sein de ce square étendu qui constitue un tronçon important de l'aménagement du « chemin des parcs » reliant à terme le grand parc urbain de Planoise, au sud, aux terrains libérés du secteur Champagne, au nord. Dans le cadre des travaux, une place importante est accordée à la désimperméabilisation et au renforcement de la couverture végétale du quartier, avec pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants de Planoise en rendant leur environnement plus agréable, plus convivial et plus fonctionnel.

A ce titre, des subventions sont sollicitées auprès des partenaires pour le financement de ces travaux, portés par la Ville de Besançon.

Plan de financement prévisionnel

Le montant des travaux d'aménagement de l'îlot Bourgogne portés par la Ville de Besançon est estimé à 1 359 560 € HT, soit 1 631 472 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Union européenne (FEDER) :	500 000 €
Etat (fonds vert) :	187 500 €
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine :	339 890 €
Ville de Besançon :	332 170 €
Total HT :	1 359 560 €
TVA à charge de la Ville :	271 912 €
Total TTC	1 631 472 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur le projet et le plan de financement prévisionnel,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter ou confirmer les subventions auprès des partenaires mentionnés dans le plan de financement prévisionnel et à signer les éventuelles conventions à venir.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

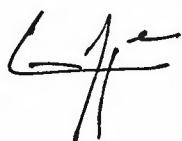
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

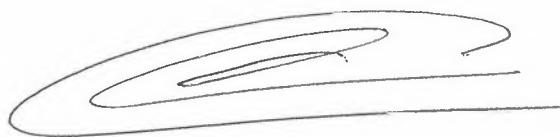
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Jean-Emmanuel LAFARGE,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT